COP21 Paris

Appel conjoint à l'action de la France et du Pérou sur les changements climatiques et l'emploi décent

Pérou et France, 10 juin 2015

Nous, les gouvernements / ministres de l'Environnement et du Travail de la France et du Pérou,

Guidés par la nécessité urgente d'accélérer les efforts mondiaux pour lutter contre le changement climatique,

Conscient que les effets du changement climatique ont un impact direct et indirect sur la croissance économique, affectant l'activité des entreprises, limitant l'emploi avec des répercussions sur le bienêtre général des populations, en particulier les plus vulnérables.

Convaincus que si elle est bien gérée, l'action sur le changement climatique peut conduire à des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale,

Réaffirmant que l'inaction n' est pas une option et que la réalisation de l'objectif de maintien de la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2 ° C ou 1,5 ° C au-dessus des niveaux préindustriels appelle à la plus large participation possible, la coopération et l'action ambitieuse par tous les pays, les acteurs et les parties prenantes et la société en général,

Reconnaissant que les acteurs du monde du travail - les gouvernements, les employeurs et les travailleurs —sont des agents clés du changement de l'économie réelle qui peuvent apporter une contribution importante dans la lutte contre le changement climatique,

Notant que compte tenu de l'ampleur, la complexité et l'urgence de l'action, dans le domaine des changements climatiques, de l'inclusions sociale et de l'emploi, la communauté internationale n'a ni les ressources ni le temps de les aborder séparément ou consécutivement, mais doit impérativement avoir une approche holistique des ces questions,

- Appelons les Parties à la CCNUCC à s'assurer que le futur accord sur le changement climatique intègre une reconnaissance claire des liens étroits entre le changement climatique et le travail décent;
- 2. Encourageons les Parties à la CCNUCC à prendre en compte les dimensions du travail décent dans les négociations en vue d'un futur accord sur le changement climatique ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques nationales sur les changements climatiques;
- 3. Exhortons tous les pays à mener des efforts en vue de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques qui puissent agir comme un puissant moteur de la croissance, la création d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois, la justice sociale, l'égalité des sexes et l'éradication de la pauvreté, garantissant l'exercice des droits fondamentaux;

- 4. Encourageons les pays à adopter des politiques macro-économiques, budgétaires, sectorielles, de l'emploi et des politiques sociales favorables qui orientent les investissements publics et privés, et fournissent des incitations aux entreprises et aux consommateurs vers des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre vulnérables au changement climatique;
- 5. Appelons les Parties à promouvoir la protection sociale et d'autres politiques sociales appropriées parmi les moyens d'adaptation au changement climatique, afin de réduire la vulnérabilité et l'exclusion, de prévenir la perte d'emplois et de revenus et moyens d'existence;
- 6. Appelons au développement des compétences à travers des systèmes solides d'éducation et de formation technique et professionnelle adaptés aux défis du climat; à l'accès à la formation pour les travailleurs pour leur permettre de développer les compétences nécessaires à la transition vers de nouveaux types d'emplois ou de travailler avec de nouveaux matériaux, procédés et technologies dans leurs emplois existants; et au soutien à l'entrepreneuriat, la résilience, l'innovation dans les entreprises, y compris les PME, et leur transition vers des pratiques durables;
- 7. Encourageons les pays à veiller à ce que la transition vers des économies sobre en carbone et résilientes se passe d'une manière juste et équitable, avec un équilibre entre les genres et prenne en compte le cadre pour une transition juste tel qu'adopté par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à la Conférence internationale du Travail en 2013;
- 8. Invitons les acteurs du monde du travail les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à poursuivre l'action climatique sur la base du dialogue social en vue d'un consensus social fort pour permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs climatiques avec le plein appui de tous les acteurs de la société;
- 9. Reconnaissons et invitons le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées à aider les pays à poursuivre les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau national et local et leurs initiatives à une transition vers une économie verte;
- 10. Nous nous *engageons* à ne ménager aucun effort pour faire avancer ces objectifs dans le cadre de négociations sur le changement climatique en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris en 2015 et les autres processus intergouvernementaux pertinents et à encourager d'autres pays à adhérer au présent appel à l'action.